

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

DU CONCRET POUR UNE VILLE PLUS DYNAMIQUE !

Le passage du printemps à l'été est propice au retour d'événements toujours attendus. Entre l'écriture de cette tribune et l'agenda présenté dans votre magazine, plusieurs d'entre eux auront jalonné votre quotidien.

Avec de l'émotion. C'est sans nul doute ce que nous aurons vécu le 19 mai lors de l'hommage rendu aux équipes du centre de vaccination de Saint-Brice. La Municipalité tenait à leur offrir ce moment ; elles qui ont tant donné. Pour l'occasion, deux médailles de la Ville ont été remises à Audrey Frison (responsable du centre) et à Christèle Reytier (coordinatrice). Cette distinction honore tous les acteurs du centre parmi lesquels José Bandeira qui fut parmi les premiers à faire parler son cœur et son sens du dévouement : nous pensons à ses proches.

Pour faire vivre la citoyenneté. Au rayon « Histoire », le 8 mai aura permis de raviver la mémoire des victimes de la Seconde Guerre mondiale. La Ville a placé l'Europe au cœur de cette cérémonie, avec des lectures réussies par nos jeunes du CMJ qui ont eu la chance de visiter l'Assemblée nationale pour nourrir leur engagement citoyen. À cette occasion, l'UNC nous a gratifié d'une grande première en proposant une femme en maîtresse de cérémonie. Nous nous retrouverons le 14 juillet pour le feu d'artifice désormais annuel, puis le 17 juillet pour la « Journée nationale en mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France ».

Pour vibrer ensemble. En écrivant ces mots, nous savons combien les services municipaux, les associations et nos partenaires ont mis du cœur à l'ouvrage pour réussir la seconde édition de Saint-Brice en Fête. Cette grande journée voulue par notre majorité a rassemblé 5 000 personnes l'an passé. Elle sera suivie par la Fête de la Musique qui se vivra le 25 juin sur plusieurs lieux de la ville, avec la participation de nombreux talents locaux, de tous âges.

Ces événements répondent à la promesse d'une ville plus dynamique, chantier initié depuis notre prise de fonction, avec l'objectif de graver des souvenirs et moments de plaisir dans vos esprits.

**Nicolas Leleux
et les élus de la majorité,
(Ensemble pour Saint-Brice)**

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

APRÈS LA PRÉSIDENTIELLE, LES LÉGISLATIVES

Le 24 avril dernier, a été élu le Président de la République pour les cinq années à venir. Comme vous le savez, cette élection est toujours suivie des législatives qui nommeront au mois de juin, les députés devant nous représenter à l'Assemblée nationale, voter les lois, et surtout être présents pour nous au sein de la circonscription.

Cette présidentielle a révélé une France fracturée, avec des votes de contestation du pouvoir en place lors du premier tour. Les législatives doivent en être une suite logique afin de rester attentifs aux décisions futures, voire y interférer largement. Ne nous enfermons pas dans un vote dit « utile », ou dans l'abstention. Chaque vote, quel qu'il soit, est utile à l'expression de la démocratie.

Les associations saint-briciennes

Lors du conseil municipal d'avril, une délibération traitait des critères d'attribution des subventions aux associations. Nous ne pouvons que féliciter la majorité de la mise en place de critères clairs améliorant la lisibilité et l'équité des subventions accordées.

Ces nouvelles modalités intègrent la loi du 24 août 2021 relative au « contrat d'engagement républicain » confortant les principes de respect de la République et devant être obligatoirement signé par les associations lors de toute demande de subvention.

Nous avions l'an dernier, fait une proposition de cet ordre lors du conseil municipal de juin, proposition qui avait été réfutée avec force et véhémence par la majorité. Nous ne pouvons que remercier le législateur d'avoir remplacé notre bon sens par une loi.

Annoncée il y a un an déjà, la délibération de ces critères, après les commissions d'attributions des subventions, aurait, avec un peu plus de diligence, permis leur application avant 2023 !

Nous retrouverons avec joie ces associations lors de la fête de Saint-Brice du 22 mai prochain et nous les félicitons de leur implication dans la vie de la commune.

Nous avons une pensée émue pour la famille de José Bandeira, ancien président du club de football, disparu trop tôt, et qui aura œuvré avec passion de longues années pour le club.

Jean-Pierre Yalcin, Marie-Hélène Fromain, Michel Tailleux, Marie-Line Marchand, Pierre Lapert, Amandine Prevot, Joseph Lahiany (Groupe Tous Unis pour une Nouvelle Énergie à Saint-Brice)

À LA CARTE !

En juillet 2021, l'exécutif communiquait les dates de la future élection présidentielle. Le 1^{er} tour se déroulerait le 10 avril 2022 et le second tour, le 24 avril. La publication du décret n°2022-66 du 26 janvier 2022 officialisant les choses.

Chaque élection nécessitant son nombre minimal d'assesseurs par bureau de vote, tous les élus ont reçu une convocation le 11 mars 2022 pour la tenue des bureaux tel que l'impose la loi. Afin de responsabiliser ces derniers, M. le Maire a jugé nécessaire de rappeler les termes de l'article du code général des collectivités territoriales qui stipule que « tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé d'accomplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, peut être déclaré démissionnaire par le tribunal administratif ».

Or, certains élus, parmi eux des adjoints au maire, ont brillé par leur absence lors du second tour, ce qui a eu pour conséquence le recours aux administrés en remplacement des élus absents. Certes, le week-end du 24 avril marquait le début des vacances de printemps et la météo était plutôt clémente. Cela constitue-t-il une « excuse valable » au regard de la loi, sachant que les dates étaient connues depuis dix mois ?

Malheureusement, cette tendance à l'absentéisme chez les élus n'est pas nouvelle. En effet, depuis le début de la mandature, certains ont déserté les bancs des commissions et des conseils municipaux, et d'autres semblent découvrir depuis peu les devoirs qui leur incombent.

Le travail d'un élu n'est pas à la carte ! M. le Maire, à quand la reprise en main ?

Marc Guyot, Gabriela Rascao, Pierre Baudin (Groupe Saint-Brice Unie)

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SUR LE SITE INTERNET

